

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Psychologie

- Université Blaise Pascal – UBP

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ de formation : Sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université Blaise Pascal – UBP

Établissement cohabilité : /

Le master mention *Psychologie* dispensé sur les sites Carnot et Cézeaux de Clermont-Ferrand au sein de l'unité de formation et recherches (UFR) de Psychologie, Sciences sociales et Sciences de l'éducation (PSSSE), constitue la poursuite « naturelle » de la licence de psychologie proposée dans le même établissement. Le projet pédagogique offre une première année dont deux tiers des enseignements sont mutualisés, le tiers restant préfigurant l'une des trois spécialités offertes en seconde année. Deux sont à finalité professionnelle (pro). La spécialité *Ingénierie de la formation et de l'insertion professionnelle* (IFIP), qui existe depuis 29 ans, forme des psychologues spécialistes en ingénierie de la formation et de l'insertion des adultes et publics spécifiques. La spécialité *Accompagnement des troubles cognitifs et socio-cognitifs, des inadaptations et des exclusions* (ATIE), créée il y a 11 ans, forme des psychologues spécialisés dans l'analyse et la prise en charge des personnes présentant des troubles cognitifs. La spécialité *Psychologie sociale et cognitive* (PSCO), qui existe depuis 29 ans, est à finalité recherche (R).

A l'issue de leur formation, réalisable jusque-là uniquement en présentiel, les diplômés sont censés avoir acquis des compétences scientifiques générales de type organisationnel et relationnel (conceptualiser une problématique, mettre en œuvre d'une démarche scientifique de recueil et analyses de données, communiquer à l'oral et à l'écrit...), des compétences professionnelles générales (respect de la déontologie, traiter une demande et y répondre, conduire des entretiens...) et spécifiques au champ d'application privilégié.

Les deux spécialités professionnelles donnent droit à leurs titulaires, à condition qu'ils soient également titulaires d'une licence de psychologie, à faire usage du titre de psychologue. La spécialité recherche ne le permet qu'à la condition de réaliser en plus de la formation un stage clinique d'au moins 500 heures.

Synthèse de l'évaluation

Il s'agit d'une formation de qualité, dans laquelle l'équipe pédagogique est remarquablement impliquée et structurée. Deux objectifs principaux, scientifique et professionnel, sont revendiqués pour l'ensemble de la mention. La démarche scientifique rigoureuse sert de ligne de conduite à l'acquisition de savoirs et savoir-faire aussi bien dans la conduite de travaux de recherche que dans une future activité de psychologue.

La mention de master comprend trois spécialités : deux spécialités « professionnelles » - *Ingénierie de la formation et Accompagnement des troubles cognitifs et socio-cognitifs* - et une spécialité « recherche » : *Psychologie sociale et cognitive*. Le large tronc commun de la première année (M1) assure une formation théorique et méthodologique solide et variée qui permet de développer des compétences spécifiques et transversales dont l'approfondissement constitue le cœur de la seconde année (M2). Quels que soient les choix d'options réalisés en M1, il est possible de se présenter dans l'une ou l'autre des spécialités de M2. Il s'agit de former des psychologues disposant de connaissances approfondies en psychologie, qui maîtrisent la démarche scientifique et les méthodologies, outils et techniques de recherche spécifiques à la discipline. Les deux spécialités professionnelles sont articulées à un stage long. La spécialité recherche ne mentionne pas de stage en laboratoire. Un stage à finalité professionnelle peut être réalisé mais outre son caractère facultatif, les conditions de sa réalisation ne sont pas satisfaisantes.

L'ensemble M1+ M2 est adossé au Laboratoire de psychologie sociale et cognitive (LAPSCO), unité CNRS (UMR 6024), et rattaché à deux instituts à l'articulation des sciences humaines et de la santé. Les enseignements s'appuient sur des travaux de recherche à l'échelle internationale, une partie importante de la bibliographie mobilisée étant anglophone.

L'insertion dans le tissu socio-économique local est attestée par la contribution d'un large réseau d'organismes partenaires et l'implication de nombreux professionnels extérieurs. Tout récemment des contrats de professionnalisation ont d'ailleurs été signés avec une entreprise locale et une entreprise nationale, dans le cadre de la spécialité IFIP. La

bonne et relativement rapide insertion des étudiants à l'issue du M2, dans les domaines attendus, témoigne d'une bonne adéquation entre le diplôme et les besoins du monde professionnel. On peut regretter cependant, en particulier pour la spécialité *IFIP*, que les emplois ne correspondent pas aux qualifications d'un psychologue alors que c'est cette fonction qui est assurée.

La formation est cependant encore perfectible, et souffre de quelques faiblesses. En premier lieu, l'on s'étonne du manque de lisibilité des intitulés des deux spécialités professionnelles (soit ne faisant pas apparaître le contenu de psychologie, soit trop long).

Sur le plan de la professionnalisation, les conditions du stage facultatif en M2 Recherche et de la formation à la pratique clinique, dans leur configuration actuelle, ne garantissent pas une bonne insertion professionnelle. Toujours sur le plan des stages, l'accompagnement du stage de M1 (annoncé facultatif mais paraissant obligatoire plus loin dans le dossier d'autoévaluation) est problématique comme, on peut en faire le constat dans d'autres universités (qualité de la mission confiée au stagiaire, niveau d'engagement des tuteurs universitaire et professionnel).

D'autre part, le système actuel de compensation des notes ne permet pas de garantir l'acquisition de l'ensemble des compétences visées, ce qui n'est pas sans poser problème, d'autant que de nombreux enseignements sont donnés sous forme de cours magistraux (CM), en M1 - certes pour faire face aux contraintes budgétaires pesant sur la formation.

Par ailleurs, l'absence d'enseignements de psychopathologie et de méthodes plus centrés sur la clinique, en particulier dans la spécialité *ATIE*, ainsi que la faible intervention de la professeur associée - PAST - (7,5 heures) restent inexpliquées.

Enfin, l'on doit signaler une erreur récurrente dans le dossier sur le titre de psychologue : la formation ne délivre pas le titre de psychologue mais les diplômes nécessaires à l'autorisation à faire usage du titre de psychologue.

Points forts :

- L'adossement à un laboratoire de recherche réputé.
- Le souci de donner, dès le M1, des bases scientifiques solides indispensables dans une pratique professionnelle aussi bien en lien avec la recherche qu'avec le terrain.
- L'intégration dans le tissu socio-économique.
- La bonne insertion professionnelle des diplômés.
- La qualité d'ensemble du document fourni au HCERES ; la qualité de l'auto-analyse qui fait apparaître des points forts sans cacher les points faibles.

Points faibles :

- L'erreur récurrente dans le dossier d'autoévaluation sur le titre de psychologue.
- Les conditions du stage facultatif en M2 recherche et de la formation à la pratique clinique ; le stage de M1 dont l'accompagnement est problématique.
- La compensation des notes qui ne permet pas de garantir l'acquisition de l'ensemble des compétences visées.
- L'absence d'enseignements de psychopathologie et de méthodes plus centrés sur la clinique, en particulier dans la spécialité *ATIE*.
- Le manque de lisibilité des intitulés des deux spécialités professionnelles.
- Le fort taux de cours magistraux (CM) en M1.

Recommandations :

Certains points faibles du dossier semblent essentiellement articulés aux contraintes budgétaires très fortes pesant sur les formations de l'UBP. Il serait pourtant souhaitable de renforcer les enseignements de langue vivante et de (ré)introduire des travaux dirigés (TD) en M1.

La solution au problème des stages qui devraient non seulement être obligatoires dès le M1 mais bénéficier de moyens propres à les rendre efficaces ne peut être uniquement locale. En effet, la nouvelle loi sur les stages met en difficulté certaines structures d'accueil et tout particulièrement celles du secteur santé qui commencent à refuser les stagiaires. Si cette pratique se généralise, la formation en psychologie est sérieusement compromise.

Les conditions de formation à la pratique clinique (stage et enseignements) de la spécialité recherche devraient être fortement améliorées. La solution d'une spécialité à double finalité, recherche et professionnelle, pourrait être étudiée.

Il conviendrait également de reprendre les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles), en particulier la description des composantes de la certification : l'année de M2 fait l'objet d'une présentation beaucoup plus détaillée que celle du M1 alors que les deux sont nécessaires à l'obtention du diplôme.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	<p>Le cursus s'appuie sur un M1 mutualisé essentiellement dédié à l'acquisition et au renforcement de connaissances fondamentales en psychologie ainsi qu'à l'acquisition d'une solide méthode scientifique.</p> <p>Le M1, d'un volume total de 380 heures d'enseignement, comprend cinq Unités d'Enseignement (UE) communes, contribuant aux 2/3 des 60 crédits européens ECTS (ci-après CE) de l'année. Le reste du M1 se décline en deux UE dans lesquelles trois options pré-figurant une spécialité du M2 sont à choisir parmi 5 ou 6 propositions. Quels que soient les choix, il est possible de prétendre à une entrée dans l'une des trois spécialités proposées ensuite en M2.</p> <p>Deux d'entre elles sont à finalité professionnelle : <i>Ingénierie de la formation et de l'insertion professionnelle</i> (IFIP), qui forme des psychologues spécialistes en ingénierie de la formation et de l'insertion des adultes et publics spécifiques ; <i>Accompagnement des troubles cognitifs, des inadaptations et des exclusions</i> (ATIE), qui forme des psychologues spécialisés dans l'analyse et la prise en charge des personnes présentant des troubles cognitifs. Ces deux spécialités sont composées de quatre UE d'enseignements théoriques et méthodologiques de 350 heures (± 10) et d'une UE de stage de 560 heures qui compte pour la moitié des crédits. Avoir validé une de ces spécialités conjointement à une licence de psychologie donne droit à faire usage du titre de psychologue.</p> <p>La troisième spécialité de M2 est à finalité recherche : <i>Psychologie Sociale et Cognitive</i> (PSCO). Elle inclut quatre UE d'enseignements théoriques et méthodologiques pour un total de 200 heures et une UE de « travail d'étude et de recherche » qui compte pour la moitié des crédits. Elle n'offre pas les conditions autorisant l'usage du titre, sauf à réaliser un stage facultatif de 500 heures. Cet aménagement, autorisé par la loi, pose cependant problème : il est difficile de garantir une solide formation à la pratique et les compétences attendues. En effet, le nombre d'heures d'enseignement, très faible, est tourné uniquement vers la recherche. De surcroît les conditions de réalisation du stage ne sont pas comparables à celles des deux spécialités professionnelles.</p>
Environnement de la formation	<p>Le master est le seul aussi bien dans le champ de formation <i>Sciences humaines et sociales</i> dans lequel s'inscrivent les trois spécialités (IFIP et PSCO), que dans le champ <i>Santé</i> dans lequel peut aussi s'inscrire la spécialité ATIE. Il est à noter qu'un des enseignements optionnels du M1 est intégré dans le M1 <i>Sciences du médicament</i> de l'Université d'Auvergne.</p> <p>La mention assure un lien fort avec la recherche. En effet, elle est adossée à un laboratoire sous la double tutelle Université/CNRS, le Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive (LAPSCO, unité mixte de recherche 6024), dont tous les enseignants-chercheurs de la formation sont membres.</p> <p>La formation est bien intégrée dans le tissu socio-économique local. En atteste la présence de nombreux professionnels qui contribuent aux enseignements et à l'encadrement de stagiaires. Le réseau important d'organismes partenaires qui s'est constitué depuis plusieurs années élargit l'éventail des lieux potentiels de stages, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Tout récemment des contrats de</p>

	professionnalisation ont été signés avec une entreprise locale et une entreprise nationale, dans le cadre de la spécialité <i>IFIP</i> .
Equipe pédagogique	<p>A la vingtaine d'enseignants-chercheurs impliqués dans les deux années de formation, s'ajoute, toutes spécialités confondues, une quarantaine de professionnels extérieurs qui interviennent dans les enseignements, essentiellement ceux de M2.</p> <p>L'ensemble se répartit dans quatre équipes pédagogiques, une pour le M1 et une pour chaque spécialité de M2, la proportion d'enseignants-chercheurs et de professionnels variant selon les spécialités. Chacune de ces équipes, dont l'effectif est variable, est coordonnée par un-e responsable. Dans chacune des équipes pédagogiques, un groupe opérationnel plus restreint, appelé « conseil pédagogique », est en charge de l'organisation pédagogique de l'année. Ces conseils se réunissent trois fois par an. Toutefois les professionnels sont peu nombreux dans les conseils pédagogiques des spécialités professionnelles et l'implication des enseignants-chercheurs semble très variable.</p> <p>Notons qu'une réunion de bilan commune aux quatre conseils est organisée en fin d'année.</p>
Effectifs et résultats	<p>Le nombre d'inscrits en M1 depuis la rentrée 2010 a connu quelques variations (89 ; 66 ; 72 ; 83) avant une augmentation sensible à la rentrée 2014 (104 inscrits). Le taux d'admission en M2 est relativement stabilisé autour de 56 % avec un pic à 69 % en 2011. Toutefois les données présentées en annexe ne sont pas très claires. Il conviendrait de préciser si les admis en M2 s'inscrivent uniquement à l'UBP ou dans d'autres universités. En effet, le détail des inscriptions par spécialité montre un écart important entre le nombre d'admis en M2 et le nombre d'inscrits pédagogiques : ceux-ci ne représentent qu'une partie de ces admis (entre 70 % et 76 % selon les années). Le nombre d'inscrits dans chaque spécialité est stable d'une année sur l'autre sauf pour la spécialité <i>ATIE</i> dont les effectifs ont nettement baissé en 2014 (10 contre 15 ou 16 les années précédentes). Cette baisse est expliquée par la défection de candidats retenus.</p> <p>Le taux de réussite des inscrits pédagogiques en M2 est dans l'ensemble bon voire excellent. Pour deux des spécialités (<i>IFIP</i> et <i>PSCO</i>) il avoisine 100 %. Celui de la spécialité <i>ATIE</i> est plus faible (entre 69 % et 93 %).</p> <p>Le suivi des diplômés est assuré par des enquêtes de l'Observatoire des études et de la vie professionnelle et, depuis 2012, par des enquêtes pilotées par l'UFR, 8 mois après la sortie du diplôme. Ces dernières montrent de très bons taux d'insertion dans la vie professionnelle (80 à 90 %). Ce taux est d'autant plus appréciable dans le contexte économique général que les emplois sont ou deviennent des emplois à temps plein pour 80 % à 90 % des diplômés.</p> <p>Moins de la moitié des diplômés de la spécialité recherche poursuivent en doctorat, bien que leurs effectifs soient faibles. Il serait intéressant d'en connaître les raisons (nombre de bourses insuffisant ; choix de réaliser un stage professionnalisant pour bifurquer vers une activité professionnelle en revendiquant le titre de psychologue...). On peut regretter, en particulier pour la spécialité <i>IFIP</i>, que les emplois ne correspondent pas aux qualifications d'un psychologue alors que c'est cette fonction qui est assurée.</p>

Place de la recherche	<p>La recherche occupe une place importante dans la formation et elle est bien articulée à l'enseignement. Le cursus est adossé à une UMR à laquelle sont rattachés tous les enseignants-chercheurs (E-C) de l'équipe pédagogique. Ces derniers interviennent sur leur domaine de spécialité.</p> <p>Tous les étudiants de M1 sont formés à la recherche. Outre les enseignements théoriques qui intègrent les avancées de la recherche, trois UE obligatoires sont dévolues aux méthodes et pratiques de la recherche. Les étudiants sont ainsi formés à l'anglais scientifique, aux outils de traitements statistiques des données de recherche. Ils doivent réaliser un travail d'étude et de recherche (TER), sous l'encadrement d'un des membres du laboratoire dont relève l'ensemble des E-C. Sous sa forme écrite, ce travail doit prendre la forme d'un article scientifique et fait l'objet d'une soutenance orale.</p> <p>En M2, seuls les étudiants de la spécialité recherche réalisent à nouveau un TER.</p> <p>Si les étudiants des deux spécialités professionnelles ne sont plus soumis à cette obligation en M2, on peut considérer qu'ils en bénéficient via les enseignements dispensés par les E-C ; par ailleurs, ils doivent, dans leur stage, justifier leur pratique par des références scientifiques.</p> <p>Il serait intéressant de savoir si d'autres formes de transmission de la recherche que les enseignements ou les encadrements individualisés sont proposés aux étudiants, comme par exemple colloques, journées d'étude... non seulement en tant que participants mais aussi comme réalisateurs.</p>
Place de la professionnalisation	<p>Les compétences professionnelles générales en termes de savoirs et savoir-faire aussi bien appliqués que scientifiques constituent l'objectif central de la formation. Au-delà du tronc commun de M1, elles revêtent des caractéristiques spécifiques selon les spécialités. Les contacts avec le monde socio-économique sont réalisés à la fois par les professionnels intervenant dans la formation et par la diversité des lieux de stages. Ainsi, les spécialités professionnelles en M2 laissent une très large place aux intervenants professionnels et au stage long (560 heures) garantissant ainsi l'accès au titre de psychologue. L'insertion professionnelle des diplômés dans les domaines attendus atteste de l'adéquation des cursus aux besoins du monde socio-professionnel.</p> <p>La spécialité recherche, quant à elle, permet plus difficilement l'accès au titre de psychologue en raison d'un stage moins long et moins bien encadré. Elle a vocation à la poursuite d'études en doctorat et à former de futurs chercheurs et enseignants-chercheurs. L'introduction d'un enseignement consacré, précisément, à l'enseignement ainsi que l'entraînement dès le M1 à l'écriture d'articles scientifiques témoignent d'une volonté de professionnalisation dans ce domaine.</p> <p>Les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) de chacune des spécialités sont dans l'ensemble informatives.</p> <p>Toutefois, elles se centrent surtout sur la seconde année qui est la seule où la liste des UE est fournie. La présentation du mode de validation suscite des interrogations : on ignore si la compensation est applicable chaque année ou uniquement en M1. Par ailleurs, si les notes peuvent se compenser au sein d'un semestre et entre semestres, il semble difficile d'attester des compétences attendues dans tel ou tel enseignement validé par compensation. De surcroît, dans la fiche des spécialités IFIP et PSCO, il conviendrait de reprendre la phrase déclarant « la mention du Diplôme est accordée sur l'ensemble des deux années effectuées dans l'établissement » ; elle conduit à inférer qu'un étudiant de M2 provenant d'une autre université ne pourrait pas avoir de mention.</p>
Place des projets et stages	<p>Les stages occupent une place importante quoique variable selon les spécialités. Il serait souhaitable de supprimer l'ambiguïté sur le stage de M1. En effet, l'UE 3 du semestre 2 est composée de trois sous-UE dont l'une est intitulée « stage professionnel ». Or, il s'avère que ce stage est facultatif. On peut alors s'interroger sur le mode de validation de cette UE lorsque le stage n'est pas réalisé (plus d'une trentaine d'étudiants sur 83 sont dans ce cas). Il conviendrait aussi d'expliquer pourquoi tant d'étudiants et lesquels ne réalisent pas ce stage.</p> <p>Lorsqu'il est réalisé en M1, le stage est co-encadré par un tuteur universitaire et un tuteur dans l'institution d'accueil et fait l'objet d'un rapport.</p>

	<p>Dans les deux spécialités professionnelles de M2, l'organisation et les modalités de validation du stage professionnel sont bien explicitées. Ce stage « en responsabilité » fait l'objet d'un projet traduit par la rédaction d'un cahier des charges qui est ensuite transmis au tuteur institutionnel. Trois journées réparties sur l'année sont consacrées au suivi de stage en présence de l'ensemble des étudiants et du conseil pédagogique.</p> <p>Dans la spécialité recherche le stage de pratique psychologique revêt un caractère facultatif (voir premier point de l'analyse de la formation). Il n'est pas fait état d'un stage en laboratoire.</p>
Place de l'international	<p>L'ouverture à l'international est essentiellement opérée par les E-C, tous engagés dans des collaborations internationales. Les séminaires du laboratoire, auxquels tous les étudiants de M2 sont invités, sont souvent réalisés en langue anglaise et précédés par des échanges avec les doctorants et les étudiants du M2 recherche. Ces derniers peuvent réaliser un séjour de moins de deux mois dans un laboratoire étranger. Il serait intéressant de connaître le nombre d'étudiants ayant bénéficié d'une telle opportunité.</p> <p>Notons par ailleurs qu'en M1, une UE obligatoire d'anglais fait partie du tronc commun. Les étudiants sont ainsi confrontés à des supports pédagogiques en langue anglaise. Il est cependant regrettable que ces enseignements ne puissent pas être élargis à d'autres usages de la langue anglaise que celui de l'anglais scientifique.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>En raison de la loi du 25 juillet 1985 relative au titre de psychologue, tous les étudiants accueillis en master sont titulaires d'une licence de psychologie.</p> <p>Un peu plus de 80 % des étudiants accueillis en M1 sont issus de la licence de psychologie délivrée à l'UBP. Le recrutement en M2 se fait sur examen de dossiers par le Conseil Pédagogique de chacune des spécialités. Sont valorisés la qualité et la faisabilité du projet professionnel ainsi que son appui sur les fondements scientifiques de la discipline. Les effectifs en M2 sont délibérément réduits pour garantir une qualité de formation dans une profession mal reconnue en France. Si l'on compare le nombre de M1 admis en M2 au nombre d'inscrits pédagogiques en M2, on observe une déperdition qu'il est difficile de comprendre (entre 69 % et 76 % selon les années). Les commentaires sur les effectifs de M2 ne permettent pas d'apporter de réels éclaircissements.</p> <p>La construction de la première année permet de présenter une candidature aux trois spécialités. S'il le souhaite, l'étudiant peut bénéficier de conseils d'un enseignant référent pour l'aider dans ses choix. Une fois inséré dans une des spécialités, il ne lui est plus possible de changer d'orientation.</p> <p>On peut apprécier l'initiative récente du dispositif « coup de pouce à la réussite » ouvert non seulement aux étudiants de licence mais aussi, depuis la rentrée 2015, aux étudiants de master. Par ailleurs, une journée « forum des psychologues » permet les échanges avec les professionnels en activité. Enfin, une association d'étudiants a été créée et bénéficie du soutien logistique de l'UFR.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Un effort est réalisé en M1 pour augmenter le taux d'enseignements sous forme de TD (travaux dirigés), en particulier dans les UE de nature méthodologique. Cet effort est poursuivi en M2 pour atteindre 100 % de TD dans la spécialité recherche et un peu plus de 60 % dans les deux autres spécialités. Des actions ciblées sont mises en place à destination des étudiants ayant des contraintes particulières. Les étudiants en situation de handicap bénéficient de l'appui de la commission « HandiPsy » de l'UFR et des actions du Service Université Handicap. Les sportifs de haut niveau sont accompagnés par un tuteur E-C. Les actions sont moins faciles à mettre en place vers les étudiants salariés. Si en M1, ils ont accès à l'ensemble des ressources accessibles sur l'environnement numérique de travail (ENT), il leur est impossible de suivre le M2 s'ils ne sont pas dégagés de leurs contraintes professionnelles. L'accès en M2 au titre de la formation continue est soumis aux mêmes règles qu'en formation initiale mais des dossiers de validation des acquis de l'expérience peuvent être étudiés et donner lieu à des validations partielles.</p> <p>En plus des ressources audio-visuelles habituelles et de l'utilisation de l'ENT, d'autres outils numériques sont utilisables par les enseignants</p>

	<p>volontaires : salle équipée d'un tableau blanc interactif à l'utilisation duquel le tiers des enseignants a été formé ; 200 boîtiers connectés au logiciel Quizzbox. Quelques travaux collaboratifs en ligne sont aussi proposés dans certains enseignements. Par ailleurs un enseignement sur la documentation électronique est donné en M1.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les règles de validation du diplôme et d'acquisition des crédits européens sont celles votées en Commission formation et vie universitaire (CFVU). Les trois modes de validation des UE sont appliqués (capitalisation, compensation intra-semestrielle, compensation inter-semestrielle). En M1, le contrôle des connaissances fait l'objet d'exams terminaux dont les modalités peuvent varier. Dans la mesure où le stage est facultatif, une modalité alternative est proposée aux étudiants ne réalisant pas le stage. Cet ajustement, pour louable qu'il soit, pose cependant problème, à la fois par la différence de modalité de contrôle et par les conséquences ultérieures que peut avoir l'absence de stage dans l'évaluation du dossier pour entrer en M2.</p> <p>Dans les deux spécialités professionnelles de M2, les évaluations sont réalisées de façon continue selon des modalités variées : mises en situations professionnelles, conception de dispositifs, production de documents, examen sur table... Le stage fait l'objet d'une production d'un rapport et d'une soutenance orale devant un jury de trois personnes : le tuteur de l'institution d'accueil, le tuteur universitaire et un E-C membre de l'équipe pédagogique.</p> <p>Dans la spécialité recherche, les modalités de contrôle prennent aussi des formes variées : exposés, présentation d'une synthèse de recherche sous le format article scientifique, présentation orale en anglais. Le TER fait l'objet d'un document écrit au format article et d'une soutenance orale devant un jury de trois E-C : celui ayant dirigé l'étudiant, les deux autres étant spécialistes de psychologie cognitive d'une part et de psychologie sociale d'autre part.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Bien que dans le document il soit explicitement déclaré n'exister « aucune modalité [...] de suivi de [...] compétences », et que cette rubrique soit très peu complétée, on peut considérer que l'ensemble des modalités de validation sont une façon d'en suivre l'acquisition. Les informations fournies dans le dossier soulignent quelles compétences sont attendues, qu'elles soient spécifiques ou transversales.</p> <p>Le supplément au diplôme fourni par chaque spécialité permet de pallier, au moins partiellement, le manque d'informations du document général. Chacune gagnerait cependant à être un peu plus développée, en particulier pour la spécialité IFIP. Notons que la spécialité recherche garantit des compétences professionnelles lorsqu'un stage complémentaire est réalisé, ce dont on peut douter. Ni le contenu de l'année de M2 ni les conditions de réalisation du stage ne le permettent de façon satisfaisante, ce qui ne peut que contribuer à fragiliser un peu plus la profession et surtout leurrir les étudiants dont il n'est pas garanti qu'ils puissent trouver un emploi de psychologue. Des indications sur le devenir de ces étudiants seraient bienvenues.</p>
Suivi des diplômés	<p>En plus du suivi à 30 mois réalisé par l'Observatoire des études et de la vie professionnelle (OEVP), l'UFR a mis en place un suivi systématique à huit mois après l'obtention du diplôme. Les modalités de réalisation de ces enquêtes permettent un très bon taux de retours donc un suivi fiable. Ce suivi est complété par le suivi réalisé par l'observatoire des études et de la vie professionnelle. Par ailleurs, les réseaux sociaux facilitent le maintien du lien avec les anciens diplômés. Par ces réseaux, sont diffusées des annonces, offres d'emploi, etc...</p> <p>La remise officielle des diplômes, effectuée en mai de l'année qui suit celle d'obtention du diplôme, est aussi l'occasion d'avoir un aperçu de l'insertion professionnelle de ces étudiants.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Jusqu'en 2014, le pilotage des formations était assuré par quatre conseils pédagogiques (un pour le M1 et un pour chaque spécialité de M2) qui se réunissaient ensemble une fois par an. Cette réunion générale sera remplacée par un conseil de perfectionnement qui devrait rassembler des enseignants-chercheurs, des professionnels et des représentants étudiants. Dans la mesure où l'une des spécialités est à finalité recherche, il pourrait être utile d'y adjoindre aussi un professionnel du monde scientifique.</p>

	<p>L'évaluation des enseignements par les étudiants de M1 a été réalisée en 2012 par l'Observatoire de la vie étudiante. Les données ont fait l'objet d'analyses par une commission incluant deux étudiants et ces analyses, qui ont été diffusées, ont permis d'améliorer certains éléments de la formation.</p> <p>Depuis 2014, l'évaluation systématique des enseignements de M1 est mise en place par l'UFR via un site Web. Les données ainsi recueillies devaient être analysés en juin 2015 en conseil pédagogique puis en conseil de perfectionnement.</p> <p>En M2, des évaluations sont également effectuées bien qu'il ne soit pas précisé par quelle instance. Dans la spécialité <i>IFIP</i>, celles-ci sont analysées par le conseil pédagogique avant discussion avec l'ensemble des étudiants et transmission aux intervenants extérieurs. Dans la spécialité <i>ATIE</i>, un bilan est réalisé chaque année en présence du conseil pédagogique et de l'ensemble des étudiants. Une fiche préparatoire est complétée par les étudiants avant la journée bilan. Dans la spécialité <i>PSCO</i>, les étudiants peuvent s'exprimer lors des journées de regroupement et ils complètent un questionnaire en fin d'année. Des ajustements de la formation ont été réalisés à partir de ces retours.</p> <p>Les modalités de la procédure d'auto-évaluation de la mention de master, par l'équipe pédagogique, ont été déclinées en 16 points explicitant les modalités d'action et leur calendrier, depuis leur présentation en assemblé générale (février 2015) jusqu'à leur validation en conseil d'UFR (juillet 2015). Cette procédure a permis une forte implication des tous les intervenants.</p>
--	--

Observations de l'établissement



34 avenue Carnot
63000 Clermont-Ferrand cedex 1

UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Education
Intitulé de la mention du diplôme : Master de Psychologie

Nous avons bien pris connaissance de l'évaluation et nous n'avons pas d'observation à formuler.

Nous souhaitons remercier les experts pour leur travail, nous nous attacherons à suivre les recommandations du comité dans la construction de la nouvelle offre de formation.

Clermont-Ferrand, le 12 mai 2016

Le President de l'Université Blaise Pascal,

Mathias BERNARD